OPÉRATION HADJ 2009

6 agences de voyages accréditées

Sur les 36 000 hadj inscrits pour cette année, 14 000 d'entre eux seront pris en charge par les agences de voyage privées ayant été sélectionnées par l'Office du hadj, suite à l'étude de leurs dossiers.

Un total de 6 agences de voyages a été autorisé par l'Office national du hadj et de l'omra, relevant du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, pour participer à l'opération hadj 2009, sur les 32 opérateurs autorisés au niveau national. C'est ce qui a été indiqué de sources au niveau de la direction du Tourisme de la wilaya d'Oran, ajoutant qu'il s'agit des opérateurs : Azur Voyage, Bel Éden, Oran Voyage, Tessala Voyage, Maghreb Touring et Plaine Touring et Voyage qui ont été autorisés à organiser les voyages vers les Lieux Saints pour 1 500 futurs hadjis, soit 250 clients pour chaque opérateur. Ainsi, sur les 36 000 hadj inscrits pour cette année, 14 000 d'entre eux seront pris en charge par les agences de voyage privées ayant été sélectionnées par l'Office du hadj, suite à l'étude de leurs dossiers. L'on notera que les frais du voyage ont été estimés à près de 29 millions de centimes, mais, pour les inscrits chez les agences privées, cela sera un peu plus cher avec une durée de séjour réduite à 25 jours par les autorités saoudiennes. Il y a lieu de signaler que plusieurs agences de voyage ont été sanctionnées l'année dernière pour mauvaise organisation et une qualité de service qui laisse à désirer.

A. Yacine

L'UNITÉ DE PRODUCTION D'ENROBÉ DE BITUME DE GDYEL

Des associations s'opposent au projet

L'implantation d'une unité d'enrobé de bitume, à proximité immédiate de la petite ville de Gdyel et au milieu d'un site forestier renfermant plusieurs sources d'eau réputées pour leurs qualités thérapeutiques, continue de susciter des réactions diverses des associations environnementales. Jeudi dernier, les membres de ces dernières, accompagnés de ceux du Groupe de Travail et de Réflexion sur l'Environnement et d'un certain nombre de citoyens, ont organisé une visite du site qui va de Gdyel jusqu'à la forêt située près de la montagne des Lions.

Selon un membre d'une association locale, qui est du reste physicien et enseignant à l'université d'Oran, *«au cours d'une halte effectuée à la place de la source située dans la forêt de Raz El Aïn, à moins de 400 mètres de l'agglomération pour goûter à son eau, les visiteurs ont pu se rendre compte de l'existence de l'usine de bitume à moins de 10 mètres des limites de la zone forestière alors que la loi n° 7-06 du 13 Mai 2007 relative à la protection et au développement des espaces verts stipule, dans son article 15, que toute construction ou infrastructure devant être implantée à une distance inférieure à 100 mètres des limites d'un espace vert est interdite»* Et d'ajouter : *«si le projet vient à être concrétisé, la cheminée de l'usine rejettera des produits toxiques pour l'homme et pour les plantes, tels que le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone et les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)»*. De son côté, le président de l'APC de Gdyel a déclaré, mardi dernier, sur les ondes de la radio El Bahia, au cours d'une émission consacrée à cette commune, que *«le propriétaire de l'unité d'enrobé de bitume dont il est question est en possession d'un dossier légal lui permettant l'implantation de son unité à cet endroit, car disait il, son usine est conçue avec une technologie moderne qui prenne en considération tous les effets nocifs pour lesquels elle est pointée du doigt par ces associations»*.

PHOTO : DR

L'usine de bitume à moins de 10 mètres des limites de la zone forestière

A. Belkedrouci

EN BREF

LES TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DU FUTUR STADE OLYMPIQUE DE FOOTBALL ONT DÉMARRÉ

L'entreprise chinoise MCC a entamé les travaux de terrassement du futur stade olympique de football situé à Belgaïd. Le futur stade olympique, qui comprend outre le terrain en gazon naturel, une piste d'athlétisme ainsi que d'autres structures d'accompagnement, sera achevé, sauf imprévus, en 2 011.

Par ailleurs, en plus de cet ouvrage structurant, nous avons appris, selon la même source, qu'un complément au village olympique a été programmé. Il comprend 3 piscines, un hôtel ainsi qu'une salle omnisports d'une capacité de 3 000 places.

Le cahier des charges en vue d'entreprendre les études vient d'être déposé au niveau de la commission centrale des marchés publics.

Une enveloppe financière de l'ordre de 4,2 milliards de DA a été dégagée pour sa réalisation. ***H. S.***

1er TOURNOI NATIONAL DE RUGBY

Le 1er Tournoi national de rugby des jeunes de moins de 17 ans et moins de 15 ans sera organisé les 27 et 28 mai à 15 h au stade Ahmed-Zabana par l'association sportive *«Le stade oranais»* et la DJS. Les équipes participantes sont le Stade oranais, l'Etoile de Biskra, le Rugby club de Béjaïa, le Rugby Turck (d'Aïn El Turck). Selon les organisateurs, l'objectif du tournoi est de faire le point sur les différentes expériences de ces clubs. Il s'agit aussi de mettre en place une charte du rugby en Algérie et faire bénéficier les encadreurs techniques de formation. Le Stade oranais est le seul club à avoir des structures et un encadrement technique qui est reconnu par l'IRB, l'instance internationale du rugby qui a choisi ce club et Oran comme pôle de développement de ce sport. Les encadreurs ont été formés lors de stages en France. Par ailleurs, ce tournoi sera le lancement des premières sélections à l'échelle nationale. ***R. O. I.***

AÏN EL TURCK : LE PARC COMMUNAL TRANSFÉRÉ À BOUISSEVILLE

Le parc municipal d'Aïn El Turck a été transféré, la semaine dernière, aux anciens entrepôts de l'EPICTAT dissoute, situés rue Notre Dame d'Afrique, à Bouisseville, apprend-on auprès des élus locaux.

Pour rappel, ces entrepôts étaient loués par l'APC à une entreprise publique, l'EPICTAT, qui a fait banqueroute vers la fin des années 90. Ils sont restés occupés par un tiers jusqu'à leur récupération par l'APC, au début de l'année en cours. Durant la période coloniale et jusqu'au début des années 70, ces entrepôts et les terrains alentours faisaient office d'un cinéma de plein air, dit le Neptune dont le mur recevant l'écran géant est toujours d'aplomb. D'après les élus locaux, le transfert du parc municipal à Bouisseville permettra de recevoir les nouvelles acquisitions mobiles dans des conditions idoines. ***B. Zaoui***

SEOR

Contrôle des ouvrages de stockage

La Société des eaux et d'assainissement d'Oran (SEOR) a lancé une campagne de nettoyage et de désinfection de tous ses ouvrages de stockage. «Il s'agit d'une campagne de prévention contre les maladies à transmission hydrique et qui se fait chaque année à l'approche de la saison chaude», indique-t-on, sachant que les équipes de contrôle de qualité procèdent progressivement au nettoyage et à la désinfection de tous les points de stockage (réservoirs et châteaux d'eau, entre autres) dont le nombre dépasse les 200 ouvrages, leur capacité variant entre 500 et 100.000 m3 d'eau. Dans le même contexte, un appel a été lancé pour inciter les citoyens à désinfecter leurs propres réservoirs et bâches à eau. Le but est de garantir une eau de bonne qualité aux abonnés. Ces derniers doivent eux aussi désinfecter leurs points de stockage. L'année dernière, une vingtaine de cas de dysenterie (contre 3 cas en 2007) ont été enregistrés. Durant la même période, 293 cas de méningite dont 58 cas à liquide purulent, ont été recensés. Selon les spécialistes, seuls l'approvisionnement en eau salubre et l'aménagement d'installations sanitaires appropriées pour toutes les populations peuvent réduire sensiblement la prévalence de ces maladies. ***Noor B. L.***

RETRAITÉS DE LA SIMAS

LE PROBLÈME SE SITUE AU NIVEAU DU LIQUIDATEUR

Le problème pour la régularisation de la situation des 190 retraités de SIMAS de Hassi Ameur se situe au niveau du liquidateur de cette entreprise, a indiqué, lundi, M. Mouadene, directeur de l'agence de la Caisse nationale des retraites (CNR). Comme à leur habitude, hier, ils étaient une soixantaine à se rassembler devant le siège de la Caisse. Selon le même responsable, celle-ci n'est nullement concernée pas ce problèmes qui perdure depuis 2001 et cela, malgré les différentes démarches des responsables de la Caisse qui sont au courant de ce dossier avec les membres de la cellule de liquidation installée sur le site de l'entreprise ainsi que les multiples audiences accordées tous les lundis à ces retraités pour les sensibiliser sur leur situation dont la CNR n'est nullement concernée. A titre d'exemple, a-t-il indiqué, sur les 6 échéanciers établis en accord avec le liquidateur pour régulariser la pension de ces retraités, à ce jour, l'Agence d'Oran n'a reçu que deux versements. Le directeur de l'Agence tient à rappeler, pour lever toute équivoque, que *«la régularisation des retraités de onze entreprises locales représentant des centaines de travailleurs a été effectuée grâce au travail administratif accompli par les tutelles qui se sont acquittées de leurs arriérés de cotisations auprès des services de la sécurité sociale»*. L'on saura que les textes régissant le fonctionnement de la Caisse nationale des retraites sont clairs à ce sujet. Dans ce sens, pour tout ce qui est du traitement d'un dossier de retraite ou la régularisation de la situation du retraité, indique-t-on, la CNR ne fait qu'appliquer la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne l'existence du versement des cotisations. Pour ce qui est de l'assiette du calcul de la pension du retraité, il est tenu compte de l'assiette des cotisations, ajoute la même source. Elle précise : *«Toute entreprise qui a un problème peut, à la limite, établir un échéancier de paiement des cotisations avec les services de la C NAS. A ce moment, la CNR peut procéder à la révision des pensions des ex-travailleurs de l'entreprise concernée par cette mesure.»* ***T. K.***

«La régularisation des retraités de onze entreprises locales a été effectuée grâce au travail administratif accompli par les tutelles».

Vente-dédicace

«300 pause-café», le recueil de billets de Maamar Farah paru au quotidien le Soir d'Algérie, sera présenté jeudi 14 h 30 à la bibliothèque régionale (ex-Cathédrale) en présence de l'auteur.

La cérémonie sera suivie d'une vente-édicace.